

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

AMENDEMENT

N° CE1077

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.